



République Française
Arrondissement d'Ancenis
COMMUNE D'LOUDON

ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 2024-A218

Portant autorisation d'occupation temporaire de l'espace public sis au parking près de la résidence du Hâvre

Le Maire de la Commune d'LOUDON

Vu, les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu, le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu, la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 autorisant le maire à fixer dans les limites déterminées par le conseil municipal, le montant des redevances à percevoir au profit de la commune pour occuper le domaine public communal ;

Vu, la demande en date du 29 juillet 2024 par laquelle l'Association les Boutons d'Or sollicite l'autorisation d'occuper le parking de la résidence du Hâvre en vue d'organiser un défilé de voiture;

ARRÊTE

Article 1 : Le vendredi 04 octobre 2024, de 13h00 à 18h00, l'Association les Boutons d'Or est autorisée à occuper les places de stationnement du parking près de la résidence du Hâvre en vue d'organiser un défilé de voitures anciennes pour les résidents.

Article 2 : Le bénéficiaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation et à ne pas troubler la tranquillité publique.

En cas de dégradation ou de salissure, la commune fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs de la société.

Article 3 : La mise en place des ganivelles sur le site sera prise en charge à la veille par les services techniques de la Commune d'Oudon. Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet à compter de la mise en place de ces ganivelles.

Article 4 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par la société des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 5 : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, ainsi que Madame la directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Signé par : Alain BOURGOIN
Date : 12/09/2024
Qualité : Maire